



ÉTATS FINANCIERS MINISTÉRIELS CONSOLIDÉS

2014-2015

[NON AUDITÉS]



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS [NON AUDITÉE]

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère de la Défense nationale (MDN). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement, qui s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements qui y sont présentés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du MDN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du MDN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du MDN sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation du système de CIRF fondée sur les risques pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Les résultats ainsi que les plans d'action découlant de cette évaluation sont résumés en annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne du MDN sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui effectue des audits périodiques de différents secteurs des activités du MDN, ainsi que par le comité ministériel de vérification qui est chargé de surveiller les responsabilités de la direction en ce qui a trait au maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du MDN n'ont pas fait l'objet d'un audit.

// Signé par //

John Forster

Sous-ministre
Ottawa, Canada

Date : 21 août 2015

// Signé par //

C. Rochette, CPA, CMA

Agent principal des finances



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE [NON AUDITÉ]

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2015	2014 (Après redressement note 21)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 340 067	2 400 290
Indemnités de vacances et congés compensatoires	183 056	192 682
Dépôts et comptes en fiducie (note 5)	5 793	3 345
Revenus reportés (note 6)	10 329	13 780
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (note 7)	46 860 606	47 102 778
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 8)	371 676	425 006
Avantages sociaux futurs (note 9)	975 506	1 008 732
Passifs relatifs à l'assainissement (note 15)	425 388	462 424
Passifs futurs pour la restauration d'immobilisations (note 15)	1 313	1 989
Total des passifs	51 173 734	51 611 026
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	48 735 962	48 821 701
Débiteurs (note 10)	239 479	888 821
Prêts et avances (note 11)	36 240	40 875
Total des actifs financiers bruts	49 011 681	49 751 397
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs (note 10)	(7 434)	(2 703)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(7 434)	(2 703)
Total des actifs financiers nets	49 004 247	49 748 694
Dette nette ministérielle	2 169 487	1 862 332
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 12)	777 819	623 841
Stocks (note 13)	6 327 022	6 429 769
Immobilisations corporelles (note 14)	32 338 247	32 323 131
Total des actifs non financiers	39 443 088	39 376 741
Situation financière nette ministérielle	37 273 601	37 514 409

Passif éventuel (note 16)

Obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

// Signé par //

John Forster

Sous-ministre
Ottawa, Canada

Date : 21 août 2015

// Signé par //

C. Rochette, CPA, CMA

Agent principal des finances



ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE [NON AUDITÉ]

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2015 Résultats prévus	2015	2014* (Après redressement note 21)
Charges			
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 919 627	1 417 712	1 427 354
Services de la Défense et contributions au gouvernement	450 784	539 824	615 229
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	3 230 392	3 396 504	3 503 078
Production des éléments de capacité de la Défense	12 001 525	12 907 337	11 708 046
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	418 067	477 030	508 515
Services internes	540 749	416 475	633 164
Total des charges	18 561 144	19 154 882	18 395 386
Revenus			
Ventes de produits et services	387 871	439 437	424 406
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	22 970	170 308	22 232
Autre	20 097	20 882	24 315
Revenus d'intérêts et gains sur change	9 269	13 407	8 683
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(31 483)	(43 144)	(16 336)
Total des revenus	408 724	600 890	463 300
Coût net des activités poursuivies	18 152 420	18 553 992	17 932 086
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		17 745 613	19 945 463
Variations des montants à recevoir du Trésor		(85 739)	(762 337)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 18)		720 303	733 909
Transfert de débiteurs à Travaux publics et Services gouvernementaux (note 19)		(59 621)	0
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères		(7 372)	(1 081)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		240 808	(1 983 868)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		37 514 409	35 530 541
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		37 273 601	37 514 409

Information sectorielle (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

*Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE MINISTÉRIELLE (NON AUDITÉ)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2015	2014 (Après redressement note 21)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	240 808	(1 983 868)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 852 844	3 139 130
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 587 980)	(2 424 447)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(17 145)	(22 431)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(721 972)	(128 995)
Ajustements d'immobilisations corporelles	496 741	6 374
Transfert entre ministères	(7 372)	(1 081)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	15 116	568 550
Variation due aux stocks	(102 747)	71 074
Variation due aux charges payées d'avance	153 978	13 819
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	307 155	(1 330 425)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 862 332	3 192 757
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	2 169 487	1 862 332

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE [NON AUDITÉ]

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2015	2014 (Après redressement note 21)
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 553 992	17 932 086
Éléments sans effet sur la trésorerie inclus dans le coût de fonctionnement net		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 587 980)	(2 398 950)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(721 972)	(128 995)
Ajustements d'immobilisations corporelles	496 741	6 374
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 18)	(720 303)	(733 909)
Paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages (note 19)	59 621	0
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(654 073)	698 566
Augmentation (diminution) des prêts et avances	(4 635)	6 082
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	153 978	13 819
Augmentation (diminution) des stocks	(102 747)	71 074
Diminution (augmentation) des créateurs et charges à payer	60 223	510 691
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	9 626	16 277
Diminution (augmentation) des dépôts et comptes en fiducie	(2 448)	822
Diminution (augmentation) des revenus reportés	3 451	3 837
Diminution (augmentation) des comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance	242 172	65 201
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	33 226	764 626
Diminution (augmentation) du passif relatif à l'assainissement	37 036	(55 275)
Diminution (augmentation) du passif futur pour la restauration d'immobilisations	676	1 055
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	14 856 584	16 773 381
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	2 852 844	3 139 130
Produits de l'aliénation de biens excédentaires	(17 145)	(22 431)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 835 699	3 116 699
Activités de financement		
Paiements et ajustements au titre des contrats de location-acquisition	53 330	55 383
Encaisse utilisée pour les activités de financement	53 330	55 383
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	17 745 613	19 945 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

POUVOIRS

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a été constitué aux termes de la *Loi sur la défense nationale* (LDN) sous l'autorité du ministre de la Défense nationale en vertu de l'article 3. Le ministre est aussi responsable des Forces armées canadiennes (FAC) et est compétent pour toutes les questions de défense nationale en vertu de l'article 4. Le ministre est responsable de la construction et de l'entretien de tous les établissements et ouvrages de défense du Canada, ainsi que de la recherche liée à la défense nationale et à la mise au point et au perfectionnement des matériels.

OBJECTIFS

Au nom du peuple canadien, les Forces armées canadiennes (FAC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) se tiennent prêts à exercer trois rôles clés :

- Défendre le Canada - servir avec excellence au pays;
- Défendre l'Amérique du Nord - être un partenaire fort et viable des États-Unis pour défendre le continent; et
- Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale - en exerçant du leadership à l'étranger.

Ces objectifs sont remplis par le truchement de l'architecture d'alignement des programmes (AAP). Au cours de l'exercice 2014-2015, le ministère de la Défense nationale a mis en œuvre une nouvelle AAP composée de cinq Programmes ainsi que de services internes. Bien que les activités de la Défense demeurent les mêmes, leur structure est fondamentalement modifiée dans la nouvelle AAP. Les activités liées aux Programmes ont été harmonisées et, dans de nombreux cas, regroupées dans la nouvelle AAP comme suit :

(a) Opérations de soutien et de combat de la Défense :

Le Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense vise à offrir une puissance militaire dans le cadre d'opérations de combat, de sécurité, de stabilité et de surveillance menées en réaction à des menaces armées, ou à un risque d'agression armée, dans le but de protéger la souveraineté du Canada, d'appuyer les valeurs des Canadiens et de défendre les intérêts du gouvernement du Canada. Les résultats escomptés du Programme sont atteints par la mise en œuvre de capacités de la Défense à l'échelle nationale, continentale et internationale, de façon indépendante ou en collaboration avec des alliés, dans le but premier de contrer les menaces par la force militaire. L'expression « capacité de la Défense » fait référence à la capacité d'une force militaire d'obtenir les effets escomptés pour contrer une menace par la réalisation d'une opération de la Défense (ou la prestation d'un service de la Défense) en exécutant des tâches conformément aux concepts, aux doctrines et aux normes établis. Les forces militaires fournies par la Défense sont constituées d'éléments de force, soit des entités organisationnelles qui, elles, sont composées de membres des Forces armées canadiennes (FAC) et, dans certains cas, de membres du personnel du ministère de la Défense nationale (MDN). Les éléments de force comprennent les personnes, les renseignements spécialisés, le matériel (p. ex., équipement, plateformes, systèmes d'armes) et, dans certains cas, les biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre des capacités pour contrer les menaces. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La *Loi sur la défense nationale*, la politique en matière de défense, les traités et les accords internationaux, l'appartenance à des organisations militaires et les directives reçues par le gouvernement du Canada sous-tendent ce Programme. Les sous-programmes découlant de ce Programme visent un éventail de menaces qui peuvent surgir dans divers contextes opérationnels, dans le cadre de divers mécanismes de prestation et dans diverses régions géographiques.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

(b) Services de la Défense et contributions au gouvernement :

Le Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement vise à appuyer la réalisation des initiatives du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de sûreté, et à encourager la reconnaissance et la fierté à l'égard du Canada et des forces militaires canadiennes. Un tel soutien est fourni grâce à la prestation de services de la Défense uniques à l'appui d'autres éléments du gouvernement ou de la population canadienne. En vue de susciter et de partager un sentiment de fierté et de sensibiliser la population à l'égard de l'héritage, des contributions et du leadership militaires du Canada, la Défense fournit des services uniques ainsi que des occasions de sensibilisation, de préservation et de développement. Les services uniques de la Défense comprennent également les opérations menées en vue d'assurer ou d'améliorer la sécurité, la sûreté, la stabilité ou le bien-être des Canadiens ou de populations en péril d'autres nations, conformément aux valeurs canadiennes et aux intérêts du gouvernement du Canada, dans les situations où une défense contre des menaces armées pourrait être nécessaire mais ne constitue pas l'objectif premier. Les opérations sont menées en employant des éléments de force en vue d'atteindre un effet escompté dans des contextes précis grâce à l'exécution de tâches selon les concepts, les doctrines et les normes établis. Les éléments de force fournis par la Défense sont des entités organisationnelles composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du Ministère de la Défense nationale. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La Défense se tient prête en tout temps à employer des éléments de force dans le cadre de ce Programme; toutefois, des opérations d'envergure n'ont pas lieu systématiquement au cours de chaque année financière.

(c) Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action :

Le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action produit et renouvelle les éléments de force de façon continue aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense, et pour la prestation du Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme vise ainsi à augmenter les chances de réussite et à diminuer les risques d'échec de la défense du Canada, en plus de promouvoir les intérêts du pays. Les résultats sont produits par la réunion des éléments de force provenant des éléments fondamentaux de capacité de la Défense (c.-à-d. : personnel militaire, matériel et systèmes d'information, information et, dans certains cas, biens immobiliers), et par leur intégration dans divers programmes d'instruction et de certification pour qu'ils atteignent le niveau de disponibilité opérationnelle requis afin de remplir des rôles établis à l'avance lors des opérations auxquelles ils sont affectés. La disponibilité opérationnelle s'entend des caractéristiques que sont le volume, l'endurance, la réactivité et la capacité chez les éléments de force qui ne sont pas employés. Ces caractéristiques servent à déterminer le niveau de risque auquel on s'exposerait si d'éventuels rôles étaient attribués à ces éléments dans le cadre d'opérations en cours et de contingence. Les éléments de force produits par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action sont organisés en portefeuilles selon les environnements terrestres, aériens et maritimes dans lesquels ils mènent leurs opérations. Il existe également des portefeuilles pour les éléments de force qui travaillent conjointement dans l'ensemble de ces domaines, et pour les éléments de force qui remplissent des fonctions de soutien commun. Au sein de ces portefeuilles, des éléments de force sont produits afin d'atteindre des objectifs de disponibilité opérationnelle. Ceux-ci assurent le maintien de la production sur des horizons à court terme et à moyen terme, et la conformité du nombre d'éléments de force disponibles pour participer à des opérations en cours et de contingence avec les niveaux acceptables de risque opérationnel.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

(d) Production des éléments de capacité de la Défense :

Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise à appuyer la Défense par la production et le maintien de portefeuilles d'éléments fondamentaux de capacité de défense, de sorte que ceux-ci soient toujours disponibles en fonction des quantités, des combinaisons et des conditions nécessaires pour soutenir la chaîne de programmes offerts par la Défense, du Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense au Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action, qui, ensemble, permettent à la Défense de mener les activités du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense et Services de la Défense et contributions au gouvernement. Les principaux éléments de capacité de la Défense sont le personnel militaire, le matériel et les systèmes d'information, l'information et les biens immobiliers. Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise notamment à fournir de manière adéquate et constante du personnel et du matériel militaires à court terme et à long terme, de sorte que ces éléments puissent être intégrés afin de produire des éléments de force par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action. Les résultats sont obtenus par l'intermédiaire de programmes subordonnés, lesquels sont axés sur des portefeuilles distincts : personnel militaire et organisation, matériel, biens immobiliers, ou systèmes d'information. On a recours à une approche de cycle de vie pour gérer chaque portefeuille. Les aspects essentiels de l'approche de cycle de vie sont des sous-sous-programmes offrant les principales fonctions de cycle de vie : mise en service; maintenance; mise à niveau et approvisionnement; retrait du service; gestion du portefeuille; et coordination et contrôle généraux. Le type d'activité se déroulant dans le cadre de chacune de ces fonctions principales dépend du portefeuille d'entités produites et, par conséquent, la répartition des fonctions de cycle de vie en sous-sous-programmes est propre à chaque portefeuille. L'autorité de ce Programme découle de la *Loi sur la défense nationale*.

(e) Recherche et développement concernant les capacités de la Défense :

Le Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense vise à fournir les bases analytiques et les connaissances nécessaires pour prévoir les changements relatifs aux menaces et à la sécurité et pour déterminer la demande se rattachant aux capacités de la Défense à court et à long terme afin de permettre une prise de décisions stratégiques fondées sur les résultats qui harmonisent l'introduction, la modification et le dessaisissement des capacités de la Défense et guident l'application des capacités existantes selon des degrés de risque acceptables. Les résultats sont obtenus par : l'établissement et la surveillance des objectifs à court terme de préparation des éléments de force et de l'exécution des opérations de la Défense; la détermination des leçons retenues à partir des opérations antérieures; l'évaluation des tendances en matière de défense et de sécurité; le développement et l'intégration de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes ainsi que de nouvelles méthodes pour exécuter les opérations; l'élaboration d'approches et la réalisation d'analyses des capacités de la Défense sur le plan stratégique, opérationnel et tactique; l'évaluation des capacités actuelles et futures; l'élaboration et l'évaluation de solution de rechange pour la Défense; la prestation d'une surveillance et expertise concernant les capacités de la Défense; et la planification de l'utilisation des capacités de la Défense pour des capacités de la Défense durables dans l'avenir. Ainsi, ce Programme appuie la Défense en fournissant les produits et services essentiels au Programme de Production d'éléments de capacité de la Défense, au Programme de Production d'éléments de force prête à l'action de la Défense et, en partie, au Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense ainsi qu'au Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme habilité aussi directement la réalisation de la gestion et de la surveillance de la Défense dans son ensemble.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

(f) Services internes :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et à remplir les autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : les services de gestion et de surveillance, les services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière

ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégré au *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état consolidé de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

(b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont sous la responsabilité de l'administrateur général (AG). Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le ministère englobe le MDN, les FAC et plusieurs organismes connexes dans le portefeuille de la Défense qui ont une mission de défense et qui font partie du Programme des services de la Défense.

Voici les organismes qui font partie de ces états financiers consolidés :

- Le Programme des cadets du Canada et les Rangers juniors canadiens;
- L'Agence de logement des Forces canadiennes;
- Recherche et développement pour la défense Canada;
- Le Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;
- Le Cabinet du Juge-avocat général;
- Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

Le Comité externe d'examen des griefs militaires, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications sont exclus de la consolidation parce qu'ils ne font pas partie du Programme des services de la Défense même s'ils relèvent du ministre de la Défense nationale.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds reçus d'avance de tiers de l'extérieur pour l'approvisionnement en biens, la prestation de services ou l'utilisation d'actifs sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

- Les autres revenus sont comptabilisés dans la période où survient l'opération ou l'événement sous-jacent qui a engendré les revenus.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent pas servir à acquitter les passifs du ministère. Bien qu'il soit attendu que l'AG maintienne le contrôle comptable, il n'a pas d'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à être dépensés à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères (ou aux conditions) d'admissibilité (pour les subventions) ou a satisfait aux exigences de rendement (pour les contributions) établis dans le cadre du Programme des paiements de transfert. En ce qui concerne le paiement des contributions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, l'indemnisation des victimes d'accidents de travail et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

(g) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite

Les employés civils admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère à l'égard du régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Le MDN administre les prestations de retraite pour les membres des FAC. Le ministère cotise pour le service actuel ou passé des membres et finance les déficits actuariels déterminés par l'actuaire en chef du Canada. Ces cotisations du ministère sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Le solde des comptes de pension présentés dans ces états financiers représente le solde net des transactions ayant eu lieu dans les comptes du ministère. Ce solde n'est pas égal au passif du gouvernement du Canada pour les prestations de retraite cumulées présenté dans les *Comptes publics du Canada*, qui est déterminé par une évaluation actuarielle effectuée par l'actuaire en chef du Canada.

(ii) Indemnités de départ

Certains employés et membres des FAC ont droit à des indemnités de départ, conformément aux dispositions de leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés civils est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement. Le coût de l'obligation liée

aux indemnités de départ gagnées par les membres des FAC est fondé sur une évaluation actuarielle calculée au moyen d'hypothèses démographiques relatives aux membres des FAC.

(h) Débiteurs et prêts

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

(i) Passifs éventuels – Réclamations et litiges

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles dépendamment si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et s'il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée, l'éventualité est présentée dans les notes aux états financiers.

(j) Passifs environnementaux

Le passif environnemental est composé des coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés ainsi que des coûts estimatifs liés aux obligations associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

(i) Sites contaminés :

On comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

(ii) Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation :

On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

(iii) Autres éléments de passif environnemental :

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée, qu'il soit attendu que des avantages économiques futurs seront perdus et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles envers des tiers, qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

(k) Stocks

Les stocks comprennent les biens consommables (pièces de rechange irréparables, uniformes et vêtements, équipements médicaux et autres équipements, machines-outils, etc.) et les munitions (y compris les bombes et les missiles). Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen mobile pondéré. Les stocks gérés par les fournisseurs et qui ne sont pas enregistrés dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD) sont évalués selon la méthode de coûts utilisée par les fournisseurs (méthode du premier entré, premier sorti [PEPS], méthode du dernier entré, premier sorti [DEPS], méthode du coût historique ou méthode du prix moyen mobile pondéré). Les items qui seront aliénés ne sont pas inclus dans la valeur des stocks puisqu'aucune valeur de récupération n'est attendue.

(l) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains résultant de la conversion de devises sont



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

présentés comme revenus au poste « Revenus d'intérêts et gains sur change », tandis que les pertes résultant de la conversion de devises sont présentées au poste « Autres charges » dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette du ministère.

(m) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 30 000 \$, y compris les contrats de location-acquisition, les améliorations et les améliorations locatives, sont capitalisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Un seuil de capitalisation inférieur à 30 000 \$ peut s'appliquer aux éléments d'actif groupés.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	10 à 40 ans
Travaux	5 à 40 ans
Machinerie et équipement	3 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 30 ans
Logiciels	2 à 10 ans
Armement et matériel de défense	3 à 30 ans
Autre équipement	5 à 30 ans
Navires et bateaux	10 à 30 ans
Aéronefs	20 à 40 ans
Véhicules motorisés non militaires	2 à 30 ans
Véhicules militaires	3 à 25 ans
Autres véhicules	4 à 30 ans
Améliorations locatives	Le moins du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Durée du bail ou de la vie économique

Les éléments d'actif groupés sont amortis à un rythme similaire à celui du regroupement d'immobilisations qu'ils soutiennent.

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie d'immobilisations applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(n) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs et les gains éventuels, les passifs relatifs à l'assainissement, les passifs futurs pour la restauration d'immobilisations, le passif au titre des avantages sociaux futurs, les provisions pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le MDN reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées au cours d'exercices précédents, de l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices à venir. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du MDN pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	2015	2014 (Après redressement note 21)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 553 992	17 932 086
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 587 980)	(2 398 950)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(720 303)	(733 909)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	33 226	764 626
Remboursement de charges des exercices précédents	127 453	85 438
Diminution (augmentation) des indemnités de vacance et congés compensatoires	9 626	16 277
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(721 972)	(128 995)
Ajustements d'immobilisations corporelles	496 741	6 374
Remboursement des dépenses de programme	(3 344)	2 412
Diminution (augmentation) des revenus reportés	3 451	3 837
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	84 125	(186 777)
Provision pour créances douteuses	794	(2 950)
Vente de biens immobiliers par l'intermédiaire de la Société immobilière du Canada limitée	153 166	56 485
Diminution (augmentation) des passifs relatifs à l'assainissement	37 036	(55 275)
Diminution (augmentation) des passifs futurs pour la restauration d'immobilisations	676	1 055
Produits de l'aliénation de biens excédentaires	(17 145)	(22 431)
Divers	(42 290)	161 187
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les autorisations	(3 146 740)	(2 431 596)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 852 844	3 139 130
Diminution des obligations au titre des d'immobilisations corporelles louées	53 330	55 383
Augmentation d'achat de stocks (moins utilisation et ajustements)	(102 747)	71 074
Diminution des charges payées d'avance	153 978	13 819
Paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages	59 621	0
Revenus perçus des débiteurs d'exercices antérieurs	29 660	(15 522)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	3 046 686	3 263 884
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	18 453 938	18 764 374



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2015	2014
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	13 817 380	14 135 439
Crédit 5 - Dépenses en capital	4 835 558	3 618 940
Crédit 10 - Subventions et contributions	178 765	184 691
Montants législatifs	1 621 453	1 757 405
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(1 692 267)	(836 782)
Affectations bloquées et autres ressources inutilisées prévues	(99 929)	(75 253)
Ressources inutilisées résiduelles	(207 022)	(20 066)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	18 453 938	18 764 374

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des créditeurs et des charges à payer du ministère.

(en milliers de dollars)	2015	2014 (Après redressement note 21)
Créditeurs - autres ministères et organismes	74 805	117 915
Créditeurs - parties externes	1 495 108	1 280 944
	1 569 913	1 398 859
Charges à payer *	770 154	1 001 431
Total des créditeurs et des charges à payer	2 340 067	2 400 290

* Dans le *Plan d'action économique du Canada de 2012*, le gouvernement a annoncé des mesures économiques que les ministères devront mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices financiers à compter de 2012-2013. En conséquence, au 31 mars 2015, le ministère a enregistré une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de l'ordre de 24,6 millions de dollars (24,1 millions de dollars en 2013-2014) dans les charges à payer pour refléter les coûts estimatifs de réaménagement des effectifs.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

5. Dépôts et comptes en fiducie

Le tableau suivant donne le détail des dépôts et comptes en fiducie du ministère :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Dépôt de garantie d'entrepreneur		
Dépôts, solde au début de l'exercice	2 588	3 614
Dépôts reçus	7 037	4 308
Remboursements	(5 071)	(5 334)
Dépôt de garantie d'entrepreneur, solde à la fin de l'exercice	4 554	2 588
Compte en fiducie, Successions - Forces armées*		
Compte en fiducie, solde au début de l'exercice	757	553
Fonds reçus	1 783	1 651
Paiements	(1 301)	(1 447)
Compte en fiducie, Successions - Forces armées, solde à la fin de l'exercice	1 239	757
Solde de clôture	5 793	3 345

* Le compte en fiducie, Successions - Forces armées est un compte servant à inscrire les successions militaires des membres des Forces canadiennes décédés, en conformité avec l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. L'actif net des successions est distribué aux héritiers légaux sous l'administration du Juge-avocat général en sa qualité de directeur des successions.

6. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés, résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges en lien avec les droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014*
Gouvernement étranger		
Solde au début de l'exercice	5 368	9 794
Fonds reçus	87 677	91 796
Revenus constatés	(88 506)	(96 222)
Gouvernement étranger, solde à la fin de l'exercice	4 539	5 368
Autres comptes à des fins déterminées		
Solde au début de l'exercice	8 412	7 823
Fonds reçus	2 888	12 940
Revenus constatés	(5 510)	(12 351)
Autres comptes à des fins déterminées, solde à la fin de l'exercice	5 790	8 412
Solde de clôture	10 329	13 780

* Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

7. Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance

Les présents régimes de pension des Forces canadiennes (les « régimes de pension des FC »), établis en 1901 en vertu de la *Loi sur la pension de la milice*, sont administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Le Régime de retraite des Forces canadiennes (RRFC) s'applique à tous les membres de la Force régulière des Forces canadiennes. Les membres de la Force de réserve disposant d'un nombre suffisant d'années de services et de gains ouvrant droit à pension sont couverts par le RRFC ou le Régime de pension de la Force de réserve (RPFR), qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2007, selon leur statut d'employé et leurs gains.

Le ministère maintient des comptes pour enregistrer les opérations liées aux régimes de pension des FC qui comprennent le compte de pension de retraite des Forces canadiennes, le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, le compte de conventions de retraite et le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve. Ces comptes servent à la comptabilisation des cotisations, des versements de prestations, des intérêts créditeurs, des impôts remboursables, des débits et crédits d'évaluation actuarielle découlant de l'examen triennal et des transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP).

La valeur des passifs inscrits dans les présents états financiers au titre des régimes de pension des FC reflète uniquement les soldes qui sont comptabilisés dans le système financier du ministère. Ces soldes ne comprennent pas la valeur actuarielle des passifs établis par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières ni les détails des placements détenus par Investissements PSP. L'information additionnelle sur les régimes de pension des FC, y compris les états financiers audités, est publiée dans le rapport annuel des régimes de pension des Forces canadiennes, qui est disponible par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale. Pour obtenir d'autres renseignements sur Investissements PSP, veuillez consulter leur site Web à l'adresse www.pspib.ca.

Le compte de pension de retraite des Forces canadiennes a été créé pour enregistrer les transactions théoriques se rapportant aux services rendus avant le 1^{er} avril 2000. Le compte de pension de retraite ne détient aucun placement. Le montant des intérêts est crédité au compte comme si l'encaisse nette qui y est comptabilisée était placée trimestriellement dans un portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans émises à des taux établis par règlement et détenues jusqu'à leur échéance.

Le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes et le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve ne rapportent pas de l'intérêt. Les comptes de la caisse de retraite sont simplement des comptes de transit. Le solde des comptes de la caisse de retraite à la fin de l'exercice représente le montant des cotisations nettes transférables à Investissements PSP.

Le ministère gère aussi le compte de prestations de décès des Forces régulières, qui fournit une assurance-vie aux membres cotisants et aux anciens membres des Forces canadiennes. Ce compte est utilisé pour comptabiliser les cotisations, les primes, les intérêts et les prestations versées.

Le compte de conventions de retraite (CR) comptabilise les transactions pour les prestations de retraite versées qui excèdent les montants alloués par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le compte de CR est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et un transfert est effectué annuellement entre le compte de CR et l'ARC pour remettre un impôt remboursable de 50 % en ce qui concerne les contributions nettes et les crédits d'intérêt ou pour obtenir un crédit de remboursement basé sur les paiements de prestations nets. En date du 31 mars 2015, le total de l'impôt remboursable transféré se chiffre à 362 millions de dollars (341 millions de dollars en 2013-14).



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

7. Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (suite)

Le tableau suivant donne le détail des comptes de pension de Forces canadiennes et d'assurance :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes		
Solde au début de l'exercice	46 297 376	46 357 136
Rentrées de fonds et autres crédits	2 314 616	2 434 150
Paiements et autres débits	(2 493 341)	(2 493 910)
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes - Solde à la fin de l'exercice	46 118 651	46 297 376
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes		
Solde au début de l'exercice	263 355	276 096
Rentrées de fonds et autres crédits	1 437 566	1 508 486
Paiements et autres débits	(577 530)	(511 388)
Transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	(939 926)	(1 009 839)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes - Solde à la fin de l'exercice	183 465	263 355
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve		
Solde au début de l'exercice	1 609	13 234
Rentrées de fonds et autres crédits	95 348	40 242
Paiements et autres débits	(80 450)	(51 867)
Transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	(19 059)	0
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve - Solde à la fin de l'exercice	(2 552)	1 609
Compte de conventions de retraite (CR)		
Solde au début de l'exercice	351 186	329 951
Rentrées de fonds et autres crédits	49 657	49 047
Paiements et autres débits	(27 312)	(27 812)
Compte de conventions de retraite - Solde à la fin de l'exercice	373 531	351 186
Compte des prestations de décès de la Force régulière		
Solde au début de l'exercice	189 252	191 562
Rentrées de fonds et autres crédits	29 775	30 103
Paiements et autres débits	(31 516)	(32 413)
Compte des prestations de décès de la Force régulière - Solde à la fin de l'exercice	187 511	189 252
Solde de clôture	46 860 606	47 102 778



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

8. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le ministère a conclu des contrats de location de matériel d'une valeur de 852 millions de dollars dont l'amortissement cumulé s'élève à 577 millions de dollars au 31 mars 2015 (836 millions de dollars et 536 millions de dollars respectivement au 31 mars 2014). L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition	Intérêts théoriques (5,29 % à 8,05 %)	Solde de l'obligation 2015	Solde de l'obligation 2014
Immeubles	124 524	(32 452)	92 072	93 730
Aéronefs	322 673	(43 069)	279 604	331 276
Total	447 197	(75 521)	371 676	425 006

Versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 et années suivantes
Immeubles	13 804	13 509	13 832	11 759	71 620
Aéronefs	70 105	70 105	70 105	70 105	42 253
Total	83 909	83 614	83 937	81 864	113 873

Le ministère a conclu des contrats de location-acquisition d'immeubles et d'aéronefs (voir la note 14 aux états financiers).



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

9. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite :

i) Les employés du ministère participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les cotisations des employés ont été réparties en deux groupes : le groupe 1 est pour les cotisations des membres existants et contribuants au coût du régime en date du 31 décembre 2012 et le groupe 2 est pour les cotisations des nouveaux membres qui contribuent au coût du régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation varie selon le groupe.

En 2014-15, les charges s'élèvent à 182,1 millions de dollars (207,9 millions de dollars en 2013-14). Pour les cotisants du groupe 1, la charge représente environ 1,41 fois (1,6 fois en 2013-14) les cotisations des employés, et pour les cotisants du groupe 2, environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-14) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère en ce qui concerne le régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

ii) Les membres des Forces armées canadiennes de la Force régulière et les membres admissibles de la Force de réserve participent au Régime de retraite des Forces canadiennes, parrainé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

iii) Les membres des Forces armées canadiennes de la Force de la réserve, qui ne sont pas admissibles au Régime de pension de retraite des Forces canadiennes, peuvent être admissibles au Régime de pension de la Force de réserve, parrainé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 1,5 % par année du total des gains ouvrant droit à pension durant le service du membre, plus à un taux additionnel de 0,5 % multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives pour les membres qui ne sont pas encore admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime de pension de retraite des FC pour le service courant et le service antérieur. En 2014-2015, les charges s'élèvent à 1 063,8 millions de dollars (1 133,2 millions de dollars en 2013-2014), soit environ 1,87 fois (2,12 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

Il incombe au ministère d'assumer la gestion du programme et l'administration quotidienne des régimes de pension de retraite des FC. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

9. Avantages sociaux futurs (suite)

À la suite de l'évaluation actuarielle aux fins de financement effectuée par le Bureau de l'actuaire en chef, le président du Conseil du Trésor a approuvé ce qui suit :

- Des ajustements actuariels annuels de 170 millions de dollars (249 millions de dollars en 2013-14) pour financer le déficit dans le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes et de 1,9 millions de dollars (0 dollar en 2013-14) pour le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve, jusqu'à ce que le déficit soit financé conformément à l'évaluation actuarielle triennale.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces ajustements, veuillez consulter les rapports actuariels accessibles sur le site Web du Bureau de l'actuaire en chef, à l'adresse : <http://www.osfi-bsif.gc.ca>

b) Indemnités de départ :

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés de la fonction publique et aux membres des FAC en fonction de l'admissibilité, des années de service, du salaire à la cessation d'emploi et de la période de service autorisée. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces changements ont été intégrés dans le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ courues.

Au 31 mars, les indemnités de départs totalisaient :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Employés de la fonction publique		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	87 852	165 258
Charge pour l'exercice	56 220	50 495
Prestations versées pendant l'exercice	(30 266)	(127 901)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	113 806	87 852
Membres des Forces canadiennes		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	920 880	1 608 100
Charge pour l'exercice	95 040	(568 096)
Prestations versées pendant l'exercice	(154 220)	(119 124)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	861 700	920 880
Total obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	975 506	1 008 732



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

10. Débiteurs

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Entités externes	110 967	79 365
Autres ministères du gouvernement	135 430	817 637
	246 397	897 002
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	6 918	8 181
Débiteurs bruts	239 479	888 821
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(7 434)	(2 703)
Débiteurs nets	232 045	886 118

11. Prêts et avances

Le tableau suivant présente en détail les prêts et avances :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés aux membres des FC	36 230	40 875
Avances comptables (avances temporaires)	10	0
Total des prêts et avances	36 240	40 875

12. Charges payées d'avance

Le tableau suivant donne le détail des charges payées d'avance :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Achats militaires à l'étranger	318 044	323 447
Projet Mercury Global concernant le système de communications par satellite militaire à large bande	158 132	86 593
Missiles Sea Sparrow	120 588	35 227
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada (NFTC)	53 023	51 397
Location d'immeubles	17 450	18 505
Autres achats	110 582	108 672
Total des charges payées d'avance	777 819	623 841



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

13. Stocks

Le tableau suivant présente les détails des stocks, évalués au coût selon la méthode du coût moyen mobile pondéré, à l'exception des stocks détenus par les fournisseurs, qui sont évalués selon la méthode de coûts utilisée par ces derniers :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Munitions, bombes et missiles	3 550 582	3 553 220
Uniformes et vêtements	418 854	431 862
Stocks détenus par les fournisseurs	397 827	472 505
Équipement de communications et d'information et pièces et accessoires électriques	313 183	263 426
Métal	301 078	327 246
Équipement d'ingénierie, technique et de vérification et machines-outils	272 408	288 106
Pièces de rechange pour l'équipement terrestre	211 153	184 473
Pièces de rechange pour les navires	187 806	249 238
Pièces de rechange pour les aéronefs	153 558	135 980
Bouées sonar, pièces et accessoires	134 486	148 705
Équipement médical	113 164	109 038
Carburant, pétrole et huile	68 020	63 775
Divers	204 903	202 195
Total des stocks	6 327 022	6 429 769

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère se chiffre à 501 millions de dollars en 2014-15 (480 millions de dollars en 2013-2014).



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

Exercice terminé le 31 mars

14. Immobilisations corporelles et amortissement cumulé

Coût					
(en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice (Après redressement note 21)	Ajustements ⁽¹⁾	Acquisitions	Dispositions et aliénations	Solde à la fin de l'exercice
Terrains, immeubles et travaux					
Terrains	87 795	0	0	(880)	86 915
Immeubles	8 811 132	306 362	170	(23 172)	9 094 492
Travaux	2 431 478	85 025	0	(12 417)	2 504 086
	11 330 405	391 387	170	(36 469)	11 685 493
Machinerie et équipement					
Machinerie et équipement	6 827 142	241 215	44 849	(345 138)	6 768 068
Matériel informatique	6 992 411	282 292	45 918	(280 399)	7 040 222
Logiciels	779 486	8 679	480	0	788 645
Armement et matériel de défense	6 416 627	361 219	17 160	(791 913)	6 003 093
Autre équipement	111 587	(5 514)	1 013	(2 779)	104 307
	21 127 253	887 891	109 420	(1 420 229)	20 704 335
Navires, aéronefs et véhicules					
Navires et bateaux	11 962 341	279 539	8 322	(55 003)	12 195 199
Aéronefs	16 545 672	1 355 519	13 994	(507 238)	17 407 947
Véhicules motorisés non militaires	834 295	61 683	33 735	(59 236)	870 477
Véhicules militaires	1 770 285	878	1 321	(43 716)	1 728 768
Autres véhicules	416 139	13 306	6 082	(29 227)	406 300
	31 528 732	1 710 925	63 454	(694 420)	32 608 691
Améliorations locatives					
Améliorations locatives	46 924	20 083	0	(641)	66 366
	46 924	20 083	0	(641)	66 366
Immobilisations corporelles louées					
Immeubles	141 074	2 303	12 023	0	155 400
Autre équipement	48	0	0	0	48
Aéronefs	696 876	0	0	0	696 876
	837 998	2 303	12 023	0	852 324
Actifs en construction					
Immeubles	863 895	(369 322)	514 050	(8 679)	999 944
Travaux d'ingénierie	56 749	(47 562)	71 093	(678)	79 602
Logiciels	256 632	(23 916)	45 440	(24 072)	254 084
Équipement	6 169 945	(1 464 902)	2 037 194	(129 512)	6 612 725
	7 347 221	(1 905 702)	2 667 777	(162 941)	7 946 355
Total des immobilisations corporelles brutes	72 218 533	1 106 887	2 852 844	(2 314 700)	73 863 564

(1) Les ajustements de l'exercice courant représentent les ajustements aux éléments d'actif groupés, la capitalisation des actifs en construction, les reclassifications et les ajustements d'immobilisations corporelles.

En 2014-15, le ministère a transféré de l'équipement (valeur comptable nette de 7 372,2 millions de dollars) à Pêches et Océans Canada. Le ministère a également reçu en 2014-15 des terrains (valeur comptable de deux dollars) des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, de la machinerie et de l'équipement (valeur comptable nette de un dollar) de la part d'Environnement Canada ainsi que de l'équipement (valeur comptable nette de un dollar) d'Emploi et Développement social Canada. Ces transferts sont inclus dans la colonne « Ajustements ».



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

14. Immobilisations corporelles et amortissement cumulé (suite)

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice (Après redressement note 21)	Ajustements	Amortissement	Dipositions et aliénations	Solde à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette	
						2015	2014 (Après redressement note 21)
Terrains, immeubles et travaux							
Terrains						86 915	87 795
Immeubles	3 767 576	11 173	232 334	(16 814)	3 994 269	5 100 223	5 043 556
Travaux	1 332 304	(11 364)	71 242	(8 946)	1 383 236	1 120 850	1 099 174
	5 099 880	(191)	303 576	(25 760)	5 377 505	6 307 988	6 230 525
Machinerie et équipement							
Machinerie et équipement	5 022 774	208 060	225 355	(338 118)	5 118 071	1 649 997	1 804 366
Matériel informatique	5 789 669	207 345	475 728	(278 470)	6 194 272	845 950	1 202 742
Logiciels	399 289	(74)	65 874	0	465 089	323 556	380 198
Armement et matériel de défense	3 758 309	60 131	203 469	(446 163)	3 575 746	2 427 347	2 658 318
Autre équipement	65 599	1 118	7 126	(2 603)	71 240	33 067	45 988
	15 035 640	476 580	977 552	(1 065 354)	15 424 418	5 279 917	6 091 612
Navires, aéronefs et véhicules							
Navires et bateaux	7 881 863	21 466	445 778	31 235	8 380 342	3 814 857	4 080 478
Aéronefs	9 246 518	72 971	668 781	(396 972)	9 591 298	7 816 649	7 299 154
Véhicules motorisés non militaires	529 840	36 930	58 695	(58 421)	567 044	303 433	304 455
Véhicules militaires	1 259 746	4 794	71 597	(30 454)	1 305 683	423 085	510 539
Autres véhicules	281 084	4 968	17 162	(29 216)	273 998	132 302	135 055
	19 199 051	141 129	1 262 013	(483 828)	20 118 365	12 490 326	12 329 681
Améliorations locatives							
Améliorations locatives	24 008	0	4 550	(641)	27 917	38 449	22 916
	24 008	0	4 550	(641)	27 917	38 449	22 916
Immobilisations corporelles louées							
Immeubles	67 349	0	6 485	0	73 834	81 566	73 725
Autre équipement	46	0	2	0	48	0	2
Aéronefs	469 428	0	33 802	0	503 230	193 646	227 449
	536 823	0	40 289	0	577 112	275 212	301 176
Actifs en construction							
Immeubles						999 944	863 895
Travaux d'ingénierie						79 602	56 749
Logiciels						254 084	256 632
Équipement						6 612 725	6 169 945
						7 946 355	7 347 221
Total	39 895 402	617 518	2 587 980	(1 575 583)	41 525 317	32 338 247	32 323 131

Au cours de l'exercice 2014-15, le ministère détenait des immobilisations qui ont été endommagées, mais qui n'ont pas encore été approuvées aux fins de la dépréciation ou de la radiation. La valeur comptable nette de ces immobilisations détenues a été estimée dans le tableau à droite.

Une évaluation approfondie de ces immobilisations détenues sera effectuée au cours de l'exercice de 2015-16 et, une fois que cette évaluation sera achevée et que la valeur comptable nette de ces immobilisations détenues sera confirmée, les écritures comptables pertinentes découlant de la dépréciation ou de la radiation seront enregistrées.

	2015	2014
Immobilisations susceptibles de faire l'objet d'une aliénation	94,1 millions de dollars	19,3 millions de dollars
Immobilisations en attente d'une évaluation	0,28 millions de dollars	0,4 millions de dollars
Immobilisations en réparation	0,1 millions de dollars	8,3 millions de dollars



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

15. Passifs environnementaux

(a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une « Approche fédérale en matière de lieux contaminés » qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le ministère a relevé environ 1 221 sites (1 211 sites en 2014) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le ministère a recensé 219 sites (242 sites en 2014) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif net de 425 387 988 \$ (462 424 603 \$ en 2014) a été comptabilisé. Ce passif représente la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour achever les travaux d'assainissement des sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers. On a utilisé la technique de la valeur actualisée nette à l'égard des sites auxquels devraient être associés des flux de trésorerie s'étendant sur de longues périodes futures.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2015 et du 31 mars 2014. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, on a utilisé les taux d'intérêt débiteur du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux emprunts à échéance similaire pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux de mars 2015 vont de 0,61 % pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,12 % pour les emprunts qui échoient à 25 ans ou plus.

2015				
Nature et source	Nombre de sites	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non-actualisées)	Recouvrements estimatifs
Sites militaires actuels ou anciens	111	343 158 471	360 746 891	-
Pratiques liées aux carburants	59	33 517 936	34 660 817	-
Sites d'enfouissement / de déchets	36	45 420 099	47 365 958	-
Actif de génie/ Transport aérien et terrestre	1	269 331	277 637	-
Bureaux/ sites commerciaux ou industriels	8	494 466	504 512	-
Autres	4	2 527 685	2 566 109	-
Total	219	425 387 988	446 121 924	-

2014				
Nature et source	Nombre de sites	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non-actualisées)	Recouvrements estimatifs
Sites militaires actuels ou anciens	127	375 221 814	417 412 047	-
Pratiques liées aux carburants	59	29 102 543	31 352 585	-
Sites d'enfouissement / de déchets	42	54 648 396	59 430 442	-
Actif de génie/ Transport aérien et terrestre	1	50 000	51 068	-
Bureaux/ sites commerciaux ou industriels	8	782 378	807 370	-
Autres	5	2 619 472	2 700 430	-
Total	242	462 424 603	511 753 942	-



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

15. Passifs environnementaux (suite)

(a) Assainissement des sites contaminés (suite)

Parmi les autres 1 002 sites, 56 sites ont été fermés après avoir été remis en état ou après avoir été évalués et jugés ne pas être contaminés, et il existe 946 sites dont le passif estimatif n'a pas été déterminé, principalement en raison du fait que ces sites n'ont pas encore été entièrement évalués et que leur contamination n'a pas encore été confirmée, ou du fait qu'ils n'ont pas élaboré un plan détaillé de remise en état. Alors que les sites sont évalués, si l'on constate une contamination et si cette dernière excède la norme environnementale, un passif sera constaté dès qu'une estimation raisonnable pourra être réalisée.

Sur les 946 sites qui ne sont associés à aucun passif, 34 sont considérés comme étant de priorité d'action élevée car ils présentent un plus grand risque pour la santé humaine ou l'environnement. Ces sites sont à différentes étapes d'examen et d'évaluation pour développer une stratégie d'assainissement ou de gestion des risques. Les passifs afférents seront comptabilisés dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. 377 sont considérés comme étant de priorité moyenne à faible, en fonction du niveau de risque peu élevé pour la santé humaine ou l'environnement. Ces sites feront l'objet d'une évaluation et d'un assainissement en fonction de la détermination des risques et seront priorisés dans les plans ministériels. 316 sites ne sont pas encore classifiés, car ils n'en sont qu'aux premiers stades des essais et la contamination n'a pas encore été déterminée. 175 sites ne sont pas considérés comme des domaines d'action prioritaires, car les renseignements indiquent l'absence probable de toute incidence environnementale ou menace pour la santé humaine significative; aucune mesure n'est probablement nécessaire, à moins que de nouveaux renseignements ne donnent lieu à des préoccupations plus importantes, auquel cas les sites seront réexaminés. Les renseignements sur 44 sites sont actuellement insuffisants pour pouvoir les classifier. Des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour classifier ces sites, mais ils ne

sont pas disponibles pour le moment. Les sites seront réexaminés au fur et à mesure que les renseignements supplémentaires deviendront disponibles.

(b) Autres éléments de passif environnemental

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles envers des tiers, qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le gouvernement a relevé 918 sites où l'on soupçonne la présence de munitions explosives non explosées (UXO) qui pourraient devoir être éliminées. Sur ces sites, 57 (63 en 2014) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du gouvernement, on a comptabilisé un passif de 1,3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) en vue des activités d'élimination sur 5 (6 en 2014) des sites à UXO confirmés. Les autres 861 sites suspects en sont actuellement à la phase d'évaluation, et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. Sur ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 68 sites, possible pour 774 sites et improbable pour 19 sites.

Les efforts suivis du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, les obligations au titre de la mise hors services des biens et les sites touchés par les UXO peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

16. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités du ministère et leur dénouement est inconnu. Le ministère assume des passifs éventuels pour les réclamations et litiges.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le ministère a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 4,2 millions de dollars (12,6 millions de dollars en 2013-14) au 31 mars 2015.

17. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les obligations contractuelles de plus de 10 millions de dollars pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 et années suivantes	Total
Immobilisations	1 573 414	1 363 177	873 863	609 906	1 352 404	5 772 764
Achats	2 164 808	1 594 375	1 263 263	862 095	5 936 915	11 821 456
Total	3 738 222	2 957 552	2 137 126	1 472 001	7 289 319	17 594 220



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

Exercice terminé le 31 mars

18. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des victimes d'accidents de travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires des employés versées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	635 004	647 303
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	74 364	74 159
Indemnisation des victimes d'accidents de travail fournie par Emploi et Développement social Canada	7 787	8 848
Services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	3 148	3 599
Total	720 303	733 909

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle. Les coûts des services d'infrastructure de technologie de l'information fournis par Services partagés Canada, suivant le transfert des responsabilités en novembre 2011 et en avril 2013, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2015	2014
Charges - autres ministères et organismes	1 140 588	1 089 882
Revenus - autres ministères et organismes	182 369	77 957
Total	1 322 957	1 167 839

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

19. Transfert des paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages

Le gouvernement du Canada a commencé le paiement de salaires en arrérages en 2014-15. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré dans le futur. La transition vers les paiements salariaux en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation d'autorisations de dépenses supplémentaires par le ministère. Avant la fin de l'exercice, les paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages ont été transférés à un compte central géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

20. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du MDN. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par le programme principal, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

20. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	OSCD	SDCG	PEFDPA	PECD
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	785 416	383 475	2 870 708	5 161 087
Amortissement	0	0	0	2 587 980
Services professionnels et spéciaux	156 834	27 171	42 571	1 558 819
Services de réparation et entretien	18 657	818	12 530	1 014 715
Fournitures et approvisionnements	83 663	35 799	268 646	366 082
Perte découlant de l'aliénation, de la radiation et de la dépréciation des immobilisations corporelles	721 972	0	0	0
Transports et communications	39 399	29 342	110 268	482 937
Charges reliées aux actifs corporels	8 958	1 319	22 645	591 793
Autres services	17 961	5 940	34 301	280 894
Locaux	11 185	10 724	22 999	150 501
Services publics	1 356	457	2 097	175 645
Équipements et autres locations	12 624	13 608	36 036	33 788
Intérêts relatifs aux paiements au titre des contrats de location-acquisition	70 105	0	0	(47 505)
Publicité, imprimerie et services connexes	2 568	249	698	12 044
Autres charges	(629 485)	21 016	(26 959)	529 144
Créances douteuses	(24)	(9)	(36)	(595)
Total Charges de fonctionnement	1 301 189	529 909	3 396 504	12 897 329
Paiements de transfert				
Transferts aux autres pays et aux organisations internationales	116 523	190	0	(52)
Transferts aux particuliers	0	5 214	0	4 989
Transferts aux autres ordres de gouvernement	0	4 511	0	1 932
Transferts aux organisations à but non lucratif	0	0	0	3 139
Total Paiements de transfert	116 523	9 915	0	10 008
Total Charges	1 417 712	539 824	3 396 504	12 907 337
Revenus				
Ventes de produits et services	125 116	(11 051)	28 063	253 905
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	57	4	4 611	9 955
Autre	46	460	2 370	8 222
Revenus d'intérêts et gains sur change	179	4	226	8 482
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	(5 742)	0
Total revenus	125 398	(10 583)	29 528	280 564
Coût net des activités poursuivies	1 292 314	550 407	3 366 976	12 626 773

OSCD Opérations de soutien et de combat de la Défense

SDCG Services de la Défense et contributions au gouvernement

PEFDPA Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

PECD Production des éléments de capacité de la Défense



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

20. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	RDCD	SI	2015	2014 (Après redressement note 21)
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	266 173	360 643	9 827 502	9 658 530
Amortissement	0	0	2 587 980	2 398 950
Services professionnels et spéciaux	65 322	23 678	1 874 395	1 658 286
Services de réparation et entretien	2 423	5 421	1 054 564	1 118 533
Fournitures et approvisionnements	5 562	13 981	773 733	699 030
Perte découlant de l'aliénation, de la radiation et de la dépréciation des immobilisations corporelles	0	0	721 972	128 995
Transports et communications	13 565	7 633	683 144	731 485
Charges reliées aux actifs corporels	4 642	2 019	631 376	575 939
Autres services	65 418	16 816	421 330	412 246
Locaux	2 429	3 084	200 922	192 673
Services publics	184	0	179 739	172 848
Équipements et autres locations	516	46 351	142 923	159 740
Intérêts relatifs aux paiements au titre des contrats de location-acquisition	0	0	22 600	26 058
Publicité, imprimerie et services connexes	1 016	2 311	18 886	12 472
Autres charges	49 708	(65 031)	(121 607)	287 398
Créances douteuses	(52)	(78)	(794)	2 950
Total Charges de fonctionnement	476 906	416 828	19 018 665	18 236 133
Paiements de transfert				
Transferts aux autres pays et aux organisations internationales	0	(17)	116 644	139 743
Transferts aux particuliers	0	(336)	9 867	9 187
Transferts aux autres ordres de gouvernement	124	0	6 567	6 674
Transferts aux organisations à but non lucratif	0	0	3 139	3 649
Total Paiements de transfert	124	(353)	136 217	159 253
Total Charges	477 030	416 475	19 154 882	18 395 386
Revenus				
Ventes de produits et services	1 825	41 579	439 437	424 406
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	51	155 630	170 308	22 232
Autre	176	9 608	20 882	24 315
Revenus d'intérêts et gains sur change	529	3 987	13 407	8 683
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 328)	(36 074)	(43 144)	(16 336)
Total revenus	1 253	174 730	600 890	463 300
Coût net des activités poursuivies	475 777	241 745	18 553 992	17 932 086

RDCD Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

SI Services internes



NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS [NON AUDITÉES]

Exercice terminé le 31 mars

21. Redressement des soldes de l'exercice précédent

Le MDN effectue actuellement une révision pluriannuelle de ses processus d'évaluation et d'inscription des soldes des immobilisations corporelles et des stocks. En 2014-2015, cette révision a permis de déceler des stocks et des immobilisation corporelles qui auraient dû être enregistrés dans des exercices antérieurs. Les répercussions des ajustements rétroactifs résultants sont présentées ci-dessous :

(en milliers de dollars)	2014 Avant ajustement	Effet de la modification	2014 Après redressement
État consolidé de la situation financière			
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 272 421	127 869	2 400 290
Total des passifs	51 483 157	127 869	51 611 026
Immobilisations corporelles (note 14)	32 242 722	80 409	32 323 131
Total des actifs non financiers	39 296 332	80 409	39 376 741
Situation financière nette ministérielle	37 561 869	(47 460)	37 514 409
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle			
Total des charges	18 373 421	21 965	18 395 386
Coût net des activités poursuivies	17 910 121	21 965	17 932 086
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 005 831)	21 965	(1 983 868)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	37 561 869	(47 460)	37 514 409
État consolidé de la variation de la dette nette ministérielle			
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 005 831)	21 963	(1 983 868)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 012 027	127 103	3 139 130
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 377 753)	(46 694)	(2 424 447)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	488 141	80 409	568 550
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(1 432 797)	102 372	(1 330 425)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	3 167 260	25 497	3 192 757
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 734 463	127 869	1 862 332
État consolidé des flux de trésorerie			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	17 910 121	21 965	17 932 086
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 377 753)	(21 197)	(2 398 950)
Diminution des créditeurs et charges à payer	638 560	(127 869)	510 691
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	16 900 482	(127 101)	16 773 381
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 012 027	127 103	3 139 130
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 989 596	127 103	3 116 699

22. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 [NON AUDITÉE]

1. Introduction

Le présent document donne un résumé de l'information portant sur les mesures prises par le MDN pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris de l'information sur la gestion du contrôle interne, les résultats des évaluations, ainsi que sur les plans d'action connexes.

La note 1 des présents états financiers, ainsi que le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités* contiennent des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du MDN.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) du MDN

2.1 Gestion du contrôle interne

Le MDN est doté d'une structure bien établie de gouvernance et de responsabilisation pour soutenir les efforts d'évaluation ministériels et la surveillance de son système de contrôle interne. Son environnement de contrôle englobe une série de mesures et d'outils permettant à son personnel de gérer efficacement les risques en sensibilisant, en fournissant les connaissances appropriées et en perfectionnant les compétences requises. Cet environnement de contrôle donne le ton à l'ensemble du ministère et jette les bases de son système de CIRF. Par ailleurs, un document-cadre de CIRF signé par le sous-ministre est en place. Le ministère est également doté d'un cadre de gestion du contrôle interne qui comprend ce qui suit :

- Des structures de responsabilisation organisationnelles puisqu'elles sont liées à la gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des gestionnaires principaux dans leur domaine de responsabilité.

- Le Programme d'éthique de la Défense, un programme d'éthique exhaustif reposant sur un système de valeurs qui a été mis en place pour répondre aux besoins du MDN et des FAC, tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel.
- Une stratégie exhaustive de gestion des risques de fraude, qui protège les ressources du MDN contre la fraude, le gaspillage et l'abus grâce à un cadre de prévention et de détection.
- Le profil de risque de l'organisation mis à jour annuellement.
- Des programmes de formation et des communications continus, qui ont trait aux exigences réglementaires, aux politiques et aux procédures visant une gestion et des contrôles financiers sains.
- Des comptes rendus périodiques, au moins un par semestre, à l'intention de la haute direction du ministère, du Comité ministériel de vérification (CMV) et du sous ministre. Le CMV fournit des conseils au sous ministre en ce qui a trait à la pertinence et au fonctionnement des cadres et processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

Le MDN compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers; il compte sur ces fournisseurs de services pour s'assurer du maintien d'un système adéquat de CIRF par rapport aux services fournis au ministère. Ces services sont les suivants :



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Ententes de services communes :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) gère de façon centralisée les paiements de salaires et, dans le cadre de l'Initiative de transformation de l'administration de la paye, transférera progressivement d'ici décembre 2015 les services administratifs de paye pour tous les fonctionnaires civils du MDN vers le Centre des services de paye de la fonction publique (CSPFP). TPSGC gère aussi de façon centralisée l'approvisionnement en biens et services, conformément à la Délégation des pouvoirs du MDN, et fournit les services de gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit gratuitement certains services au ministère ainsi que de l'information servant à calculer diverses charges à payer et provisions, comme le passif accumulé lié aux indemnités de départ.
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au MDN ainsi que de l'information servant à créer la note aux états financiers relative aux passifs éventuels et devant être incluse dans les comptes publics.
- Services partagés Canada gère les contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) en lien avec les services de courriel, les centres de données et le réseau.

Ententes de services précises :

- Construction de Défense Canada fournit des services de passation de marché, de gestion de contrats de construction ainsi que des services connexes liés à l'infrastructure pour le MDN conformément au protocole d'entente conclu entre les deux parties et à la Délégation des pouvoirs du MDN.
- Services globaux de relogement Brookfield gère les déplacements du personnel du MDN dans le cadre du Programme de réinstallation intégrée des FAC, qui représente la politique approuvée du SCT en matière de réinstallation.

- Le Bureau du surintendant des institutions financières fournit au ministère le montant du passif accumulé lié aux indemnités de départ pour les FAC.

3. Résultats de l'évaluation du MDN pour l'année financière 2014-2015

Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a axé ses efforts sur la correction des lacunes en matière de contrôle préalablement relevées au cours de l'évaluation du cadre de contrôle financier de ses processus à haut risque. En plus de ceci, les travaux sur les essais relatifs à l'efficacité opérationnelle et sur la surveillance continue se sont poursuivis comme prévu au cours de l'année financière. Les paragraphes qui suivent et le tableau 1 de la présente annexe fournissent des renseignements détaillés sur les évaluations et les résultats de l'année financière 2014-2015.

3.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

Les activités relatives aux mesures correctives touchant les lacunes en matière de contrôle se sont poursuivies comme prévu en ce qui a trait aux processus opérationnels du ministère liés à la présentation de rapports financiers et à la préparation des états financiers, à l'équipement et aux biens immobiliers, aux stocks, au cycle de l'approvisionnement au paiement, aux autres créateurs et paiements, à la solde militaire et aux passifs relatifs à l'assainissement.

La correction des lacunes relevées en matière de contrôle relatives au processus de paye des civils a été réalisée dans une très large mesure au cours de l'année financière 2014-2015. Les orientations formulées par les organismes centraux ainsi que le transfert de l'administration de la paye au CSPFP ont permis de corriger bon nombre de problèmes de conception ou d'en accélérer la correction et ces problèmes



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 [NON AUDITÉE]

seront entièrement corrigés au moyen de la mise en œuvre complète du regroupement des services de paye au cours de l'année financière 2015-2016.

La documentation et l'évaluation relatives à l'efficacité de la conception ont également été réalisées pour le processus de clôture d'année financière, l'approvisionnement pour le module Comptabilité budgétaire (module FM) et les cartes individuelles de voyage. Les points à améliorer en ce qui a trait au contrôle ont été relevés et feront l'objet de mesures correctives au cours de l'année financière 2015-2016.

3.2 Efficacité opérationnelle des contrôles clés

Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a terminé les essais de l'efficacité opérationnelle pour les processus associés aux revenus, aux débiteurs et aux reçus et a mis au point un plan de mesures correctives en vue de résoudre les problèmes relevés en ce qui a trait à la documentation et à la formation. À la suite de ces essais, le ministère a déterminé que les processus associés aux revenus, aux débiteurs et aux reçus présentent un risque faible et feront donc l'objet d'une surveillance selon un cycle de rotation de trois ans.

Un groupe de travail sur les mesures correctives touchant les charges payées d'avance en ce qui concerne les ventes de matériel militaire à l'étranger a été formé en vue de déterminer les mesures correctives à prendre pour combler les lacunes liées aux procédures normalisées. Un plan a été établi en vue de réaliser les mesures correctives pour les points en suspens restants au début de l'année financière 2015-2016.

Le ministère a également mis en place une stratégie relative aux essais de l'efficacité opérationnelle des contrôles pour les processus opérationnels liés à la paye des civils dans le contexte de regroupement des services de paye. Les essais devraient être achevés en 2016-2017 à la suite de la mise en œuvre complète du regroupement des services de paye.

3.3 Surveillance continue des contrôles clés

Au cours de l'année financière 2014-2015, le ministère a terminé la surveillance continue planifiée des contrôles de l'entité et des CGTI. À la suite de ces activités de surveillance, il a été déterminé que les mesures correctives suivantes devaient être prises :

- Amélioration du programme exhaustif de lutte contre la fraude du ministère au moyen de la formalisation d'un processus d'évaluation des risques de fraude.
- Renforcement des contrôles d'accès pour le Système de gestion financière et le Système de ressources humaines du ministère lorsque des personnes quittent ou sont transférées.

Afin d'appuyer la vérification des comptes publics réalisée par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), d'autres activités de surveillance continue ont également eu lieu au cours de l'année financière 2014-2015, notamment la mise à jour de la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les divers processus liés à l'approvisionnement, au fichier maître des fournisseurs, à la paye des civils et à la solde militaire de la Force régulière et de la Force de réserve afin de tenir compte des changements apportés aux processus et aux contrôles à la suite des initiatives de transformation opérationnelle et de la nouvelle orientation des politiques des organismes centraux.

4. Plan d'action du MDN

4.1 Progrès réalisés au cours de l'année financière 2014-2015

En 2014-2015, le MDN a continué de réaliser des progrès importants au chapitre de la mise en œuvre d'un système efficace de CIRF pour la majorité des processus de gestion financière du ministère. Le tableau 1 ci-dessous résume une évaluation menée par une tierce partie des progrès réalisés par le MDN au 31 mars 2015.



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Contrôles de l'entité – Surveillance continue par rotation	<p>Entièrement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a poursuivi la surveillance continue des éléments de contrôle de l'entité en se fondant sur le plan de surveillance des contrôles de l'entité déjà en place. Le MDN a également commencé la mise à jour de ce plan de surveillance afin d'harmoniser davantage les activités d'essai et de surveillance aux nouveaux principes de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Les éléments de contrôle de l'entité nécessitant des mesures correctives ont été déterminés à la suite de la mise en correspondance de 2014-2015 du cadre relatif aux contrôles de l'entité du MDN avec le nouveau cadre du COSO (p. ex. réalisation d'une évaluation des risques de fraude) et le plan relatif aux essais a été mis à jour en conséquence. Le MDN poursuivra la surveillance des éléments de contrôle de l'entité par rotation à la suite de la mise à jour du plan de surveillance au cours de l'année financière 2015-2016.</p>
Contrôles généraux des technologies de l'information – Surveillance continue par rotation	<p>Entièrement terminé</p> <p>Les activités prévues pour l'année financière 2014-2015 étaient axées sur la surveillance continue des CGTI liés au Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD). Le MDN a poursuivi la mise en place des mesures correctives visant à remédier aux lacunes relevées précédemment dans les CGTI. Les résultats des essais ont révélé qu'un certain nombre des lacunes décelées au cours des années précédentes ont été corrigées. Il convient de noter que les lacunes corrigées représentaient un risque plus élevé que les nouvelles lacunes observées. Les contrôles d'accès (incluant les rôles et les autorisations) pour le SIGRD demeurent une préoccupation importante.</p>
Présentation de rapports financiers et préparation des états financiers – Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Terminé en presque totalité</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la correction des lacunes décelées précédemment. Cependant, des mesures correctives doivent être mises en place en ce qui concerne certaines réconciliations entre les grands livres auxiliaires et le grand livre général. Les mises à jour au cadre de contrôle financier ont quant à elles été effectuées.</p>
Clôture d'année financière – Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le cadre de contrôle financier a été documenté et les essais relatifs à l'efficacité de la conception ont été réalisés.</p>



ANNEEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 [NON AUDITÉE]

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014 (suite)

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Revenus et débiteurs – Essais relatifs à l'efficacité opérationnelle et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a réalisé les essais relatifs à l'efficacité opérationnelle et préparé un plan de mesures correctives. En se fondant sur les essais réalisés et des analyses plus approfondies, le ministère a déterminé que les revenus et les débiteurs représentaient un risque faible puisque la majorité de ceux-ci font l'objet de vérifications annuelles substantielles et seront mis à l'essai par rotation tous les trois ans.</p>
Charges payées d'avance – Essais relatifs à l'efficacité opérationnelle et prise de mesures correctives	<p>Terminé en presque totalité</p> <p>À la suite de la réalisation des essais relatifs à l'efficacité opérationnelle pour les transactions et les prépaitements liés aux ventes militaires étrangères, des séances du groupe de travail sur les mesures correctives ont eu lieu au cours de l'année financière 2014-2015 et un plan de mesures correctives a été mis en place pour chacune des lacunes relevées. Il est prévu que les mesures correctives demeurant à être mises en place concernant la documentation exhaustive sur les procédures et l'établissement de la valeur des biens reçus le seront au cours de l'année financière 2015-2016. À la suite de ceci, la surveillance continue débutera.</p>
Cycle de l'approvisionnement au paiement – Essais relatifs à l'efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, les activités visant la prise de mesures correctives se sont poursuivies et des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les processus initiaux du cycle de l'approvisionnement au paiement dont l'efficacité de la conception avait été évaluée précédemment. Des progrès ont été réalisés par rapport aux plans d'action de mesures correctives établis et adoptés dans le cadre des séances du groupe de travail sur les mesures correctives touchant le cycle de l'approvisionnement au paiement et certains éléments à corriger ont été complétés et clos et des rapports connexes ont été produits.</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, la documentation et les essais relatifs à l'efficacité de la conception ont été achevés en ce qui concerne les contrôles financiers relatifs à l'approvisionnement en mettant à profit le module FM du SIGRD. De plus, afin d'appuyer la vérification des comptes publics réalisée par le BVG, le MDN a mis à jour la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les sous processus documentés précédemment afin de tenir compte des changements apportés aux processus et aux contrôles liés à l'approvisionnement et à la gestion des données de base des fournisseurs.</p>



ANNEEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 [NON AUDITÉE]

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014 (suite)

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Autres créditeurs et paiements – Essais relatifs à l'efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>L'élément « Autres créditeurs et paiements » comprend des processus uniques liés au cycle de l'approvisionnement au paiement, comme les cartes d'achat, les retenues de garantie, les cartes de voyage ministérielles et les paiements provenant des systèmes sources qui interfacent avec le système de planification des ressources de l'organisation (PRO) du MDN. En raison des activités de rationalisation et de transformation opérationnelle, il est prévu que les anciens systèmes sources seront retirés et que la documentation sur les CIRF ainsi que la mise en œuvre des contrôles financiers évolueront avec ces initiatives de transformation.</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a documenté et réalisé une évaluation de l'efficacité de la conception pour les contrôles financiers liés au nouveau processus de cartes individuelles de voyage récemment lancé à l'échelle du gouvernement dans le cadre de l'Initiative des services de voyage partagés. Un cadre de contrôle financier a également été élaboré pour la gestion et le contrôle de la délégation des pouvoirs de signature en matière financière (DPSMF) au sein du MDN. Le processus de gestion de la DPSMF fera l'objet d'essais relatifs à l'efficacité de la conception au cours de l'année financière 2015-2016 à la suite de la mise en œuvre d'une base de données automatisée au sein du système de PRO du MDN.</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a impliqué les intervenants ministériels afin de faire progresser les recommandations visant à améliorer les contrôles financiers associés aux processus opérationnels liés aux subventions et aux contributions et lancé les activités de mise en œuvre pour le processus relatif aux cartes d'achat en se fondant sur le plan de mesures correctives préalablement établi et adopté par le groupe de travail sur les mesures correctives touchant les cartes d'achat.</p>



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014 (suite)

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Paye des civils – Essais relatifs à l'efficacité opérationnelle et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>Le projet de consolidation des services de paye du gouvernement du Canada, sous la direction de TPSGC, fait l'objet d'une mise en œuvre progressive et devrait être achevé d'ici le mois de décembre 2015. Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a élaboré une stratégie de mise à l'essai de l'efficacité opérationnelle dans le contexte du regroupement des services de paye à la suite de la correction de la majorité des lacunes en matière de contrôle relevées dans le cadre des essais de l'efficacité de la conception. Les orientations formulées par les organismes centraux ainsi que le transfert de l'administration de la paye au CSPFP ont permis de corriger bon nombre de problèmes de conception ou d'en accélérer la correction.</p> <p>Le MDN a également mis au point un cadre de contrôle financier pour le Programme d'assurance de la qualité ministériel afin de procéder à la validation des contrôles relatifs à la paye des civils à compter de 2015.</p> <p>De plus, afin d'appuyer la vérification des comptes publics réalisée par le BVG, le MDN a mis à jour la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les processus liés à la paye des civils afin de tenir compte des changements subséquents apportés aux processus et aux contrôles découlant du projet de consolidation des services de paye.</p>



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014 (suite)

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Solde militaire de la Force régulière –Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a finalisé les plans d'action de mesures correctives proposés par le groupe de travail sur les mesures correctives touchant la solde militaire de la Force régulière et poursuivi la prise de mesures correctives dans le contexte des services de ressources humaines et d'administration de la paye actuel.</p> <p>De plus, le sous ministre adjoint (Finances) (SMA(Fin)) a travaillé en collaboration avec les représentants du projet de Transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (TCGPM) afin de cerner tous les éléments clés du cadre de contrôle financier lié à la solde militaire de la Force régulière qui devraient être intégrés à la conception de la future solution de services de ressources humaines et d'administration de la paye.</p> <p>Afin d'appuyer la vérification des comptes publics réalisée par le BVG, le MDN a mis à jour la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les processus liés à la solde militaire de la Force régulière afin de tenir compte des changements subséquents apportés aux processus et aux contrôles.</p>
Solde militaire de la Force de réserve –Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Entièrement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, le MDN a finalisé les plans d'action de mesures correctives proposés par le groupe de travail sur les mesures correctives touchant la solde militaire de la Force de réserve et poursuivi les activités de correction relatives à l'environnement de services de ressources humaines et d'administration de la paye actuel.</p> <p>De plus, le SMA(Fin) a travaillé en collaboration avec les représentants du projet de TCGPM afin de cerner tous les éléments clés du cadre de contrôle financier lié à la solde militaire de la Force de réserve qui devraient être intégrés à la conception de la future solution de services de ressources humaines et d'administration de la paye.</p> <p>Afin d'appuyer la vérification des comptes publics réalisée par le BVG, le MDN a mis à jour la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les processus liés à la solde militaire de la Force de réserve afin de tenir compte des changements subséquents apportés aux processus et aux contrôles.</p>



ANNEEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 [NON AUDITÉE]

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014 (suite)

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Stocks et équipement – Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	<p>Partiellement terminé</p> <p>Au cours de l'année financière 2014-2015, l'accent a été mis sur les activités visant la prise de mesures correctives relatives aux processus opérationnels d'acquisition et de soutien du matériel (ASM), d'évaluation des stocks et de présentation de rapports connexes. En ce qui concerne les processus opérationnels d'ASM, puisque toutes les mesures correctives ont été engagées au cours de l'année financière 2013-2014, la surveillance de ces activités s'est effectuée de façon continue. D'importantes activités visant la prise de mesures correctives sont toujours en cours; toutefois, seules quelques unes d'entre elles ont été achevées et closes jusqu'à maintenant.</p> <p>Les activités visant la prise de mesures correctives liées aux processus opérationnels d'évaluation des stocks et de présentation de rapports connexes ont également été lancées au cours de la dernière année. Les progrès, spécifiquement liés aux différents jalons de la PCI, ont été limités par le travail sur les mesures à prendre concernant la gestion du matériel requis pour adresser les problèmes découlant de la conversion du système et les constatations découlant de l'audit du BVG. Afin de tirer profit de ce travail, l'approche pour ce segment est en cours de modification dans le but d'harmoniser toutes les activités visant la prise de mesures correctives restantes aux principales initiatives de transformation et de nouvelles initiatives pourront être créées, s'il y a lieu. Cela permettra de donner un nouvel élan et d'harmoniser les efforts à travers l'organisation, mais aura une incidence sur la capacité du ministère à réaliser les essais relatifs à l'efficacité opérationnelle prévus d'ici la fin de l'année financière 2016-2017.</p> <p>Le rapport sur les mesures correctives et le plan de mesures correctives relatifs à l'équipement ont été finalisés. Les exigences relatives au système, nécessaires pour supporter les demandes de changement de configuration du SIGRD, ont également été identifiées et continueront d'être définies comme les activités visant la prise de mesures correctives sont mises en œuvre.</p> <p>Des efforts ont été déployés afin de corriger les lacunes en ce qui concerne les éléments d'actifs groupés au moyen de la mise sur pied d'une « équipe spéciale consacrée au registre du matériel », un groupe de travail multidisciplinaire dont l'objectif consiste à cerner des solutions potentielles touchant le processus actuel pour les éléments d'actifs groupés. L'équipe a mis au point une approche qui sera utilisée dans le cadre d'un projet pilote en vue de déterminer la voie à suivre.</p>



ANNEEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Tableau 1 – Progrès réalisés par le MDN par rapport à son plan d'action de 2013-2014 (suite)

Éléments inclus dans le plan d'action de 2013-2014	État
Biens immobiliers – Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	Entièrement terminé Comme les activités visant la prise de mesures correctives associées aux biens immobiliers ont été intégrées aux activités visant la prise de mesures correctives générales associées aux immobilisations corporelles, l'accent a plutôt été mis sur les activités de vérification du bilan d'ouverture pour les bâtiments et les travaux, incluant la vérification de l'existence des biens et de l'exhaustivité des documents connexes. Au cours de l'année financière 2014-2015, un exercice pilote de vérification du bilan d'ouverture a été réalisé et les résultats de celui-ci seront pris en considération pour les visites des lieux additionnelles qui doivent avoir lieu au cours de l'année financière 2015-2016.
Passifs relatifs à l'assainissement – Efficacité de la conception et prise de mesures correctives	Entièrement terminé Le rapport final sur la prise de mesures correctives en lien avec l'efficacité de la conception a été publié au cours de l'année financière 2014-2015 et le MDN a collaboré avec les divers intervenants afin de faire progresser l'application des mesures correctives de façon à ce que les essais relatifs à l'efficacité opérationnelle puissent commencer.

4.2 État et plan d'action pour la prochaine année financière et les années financières suivantes

Alors que le MDN poursuit les travaux en vue de réaliser la mise en œuvre intégrale de la Politique sur le contrôle interne (PCI), les progrès sont plutôt lents en raison de la taille, de la complexité et de la nature décentralisée des opérations du MDN. De plus, un certain nombre d'initiatives importantes sont en cours au sein du ministère pour lesquelles des éléments de la PCI doivent être intégrés à la transformation des activités afin d'en assurer le succès. Un résumé des processus opérationnels touchés par ces initiatives de transformation ainsi que leur état et plan d'action suivent :

Cycle de l'approvisionnement au paiement : En raison du système intégré de PRO du MDN, les processus de ce segment seront touchés par les changements apportés aux processus d'ASM et aux activités de transformation

relatives aux biens immobiliers, ce qui entraînera des activités de documentation, d'essais de conception et de prise de mesures correctives additionnelles. À la suite de la réalisation de ces activités en 2016-2017, le MDN lancera les essais relatifs à l'efficacité opérationnelle au cours de l'année financière 2017-2018.

Autres créditeurs et paiements : Ce segment comprend les processus uniques liés au cycle de l'approvisionnement au paiement, comme les cartes d'achat, les cartes de voyage ministérielles, les paiements du programme de réinstallation intégré des FAC, la gestion de la délégation des pouvoirs financiers et les paiements provenant des systèmes sources qui interfacent avec le système de PRO du MDN. En raison des activités de rationalisation et de transformation opérationnelle, il est attendu que les anciens systèmes sources seront retirés et que la documentation sur les CIRF ainsi que la mise en œuvre des contrôles financiers évolueront avec ces initiatives de transformation.



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Solde militaire de la Force de réserve et de la Force régulière : La mise en œuvre intégrale du projet de TCGPM relatif à l'administration de la solde militaire de la Force régulière et de la Force de réserve est prévue d'ici l'année financière 2019-2020. La mise en œuvre du plan de mesures correctives continuera durant cette période de transformation et mettra à profit les éléments pertinents du projet de modernisation de la paye du gouvernement du Canada.

Paye des civils : Le projet de consolidation des services de paye du gouvernement du Canada, sous la direction de TPSGC, fait l'objet d'une mise en œuvre progressive lancée en octobre 2013 et devrait être achevé d'ici le mois de décembre 2015. Une fois le projet mis en œuvre et complété, le MDN commencera au cours de l'année financière 2016-2017 à effectuer des essais relatifs à l'efficacité opérationnelle des processus liés à la paye des civils dans un contexte de regroupement des services de paye.

Stocks : Il y a divers projets et plans de transformation dans le cadre de la campagne de transformation des processus d'ASM, desquels les activités visant la prise de mesures correctives de la PCI dépendent. En ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement, l'accent sera mis sur la poursuite des travaux associés au Projet de modernisation et de rationalisation de la gestion des stocks (PMRGS) en vue de remédier aux lacunes relatives à la PCI observées dans les différents processus d'ASM, comme la gestion d'entrepôt, la réparation et la révision et l'aliénation. Il sera également important de demeurer impliqué dans ces initiatives afin de s'assurer que les contrôles internes sont intégrés aux différentes activités de restructuration des processus opérationnels. En ce qui a trait à l'évaluation des stocks, le ministère a lancé un projet portant sur l'établissement de la valeur du matériel dont le but est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à combler les lacunes et les faiblesses sur le plan des politiques et des processus en la matière qui entraînent des inexactitudes dans les évaluations des stocks et les rapports financiers.

Le ministère a également établi la politique de responsabilisation à l'égard du matériel du chef d'état-major de la défense et du sous-ministre qui a permis de mettre en œuvre une approche globale en matière d'atténuation des risques visant à résoudre les lacunes persistantes observées au sein du ministère sur le plan de la gestion du matériel et des contrôles, et continuera d'exercer une surveillance à cet égard. Un aspect important de cette politique est l'obligation de tenir une prise d'inventaire dirigée pour les articles désignés comme étant de grande valeur ou comme présentant un risque élevé, incluant la confirmation des prix historiques.

Équipement : Le MDN a préparé un atelier sur l'équipement qui permettra de réunir les intervenants ministériels en vue d'accélérer la prise de mesures correctives relatives à l'acquisition d'équipement. Le processus nouvellement défini comprendra les rôles et les responsabilités redéfinis, les modifications relatives au système et l'élaboration de nouveaux documents de procédures pour appuyer la formation et l'apprentissage en matière de création de registres des biens. Plus important encore, le dirigeant principal des finances s'est engagé à créer une nouvelle unité organisationnelle, dont les travaux seront axés sur la comptabilité des actifs et des stocks. Cette nouvelle unité offrira du soutien et de l'expertise fonctionnelle et assurera la supervision et la surveillance en matière de comptabilité relative aux actifs et aux stocks et agira à titre de centre d'excellence en la matière pour le MDN.

Biens immobiliers : Les visites des lieux dans le cadre de la vérification du bilan d'ouverture sont en cours afin de confirmer l'existence des biens immobiliers et l'exhaustivité des documents connexes. Les ateliers tenus dans le cadre de la phase 2 de l'Initiative de modernisation des activités d'infrastructure et d'environnement débuteront au cours de l'année financière 2015-2016 et comprendront l'identification des contrôles internes pertinents en matière de rapports financiers. Les essais relatifs à l'efficacité du fonctionnement débuteront à la suite de la mise en œuvre de la phase 2.



ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 (NON AUDITÉE)

Un plan de projet est en cours de modification afin de remédier aux lacunes restantes qui n'ont toujours pas été résolues et qui ne font pas partie de la portée des initiatives en cours. Toutefois, en raison des nombreuses interdépendances, de la nature complexe des activités, des priorités concurrentes et des ressources limitées au sein du ministère, les cadres de CIRF ne pourront pas tous être pleinement mis en œuvre d'ici 2016-2017.

Le plan d'action du MDN résumé ci-dessous dans le tableau 2 est fondé sur les ressources actuelles ainsi que sur les interdépendances décrites ci-dessus. Ainsi, ce plan est affecté par les changements relatifs aux niveaux de ressources et les résultats des projets et il sera donc révisé sur une base annuelle.

Tableau 2 – État et plan d'action concernant l'achèvement des secteurs de contrôle cernés

Secteur de contrôle clé	ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION		
	Essais relatifs à l'efficacité de la conception et prise de mesures correctives	Essais relatifs à l'efficacité opérationnelle et prise de mesures correctives	Surveillance continue selon un mode rotatif
Contrôles de l'entité	Terminés	Terminés	Oui
CGTI	Terminés	Terminés	Oui
Présentation de rapports financiers et clôture d'année financière	2015-2016	2016-2017	2016-2017
Contrôles relatifs aux processus :			
Revenus et débiteurs	Terminés	Terminés	Oui
Charges payées d'avance	Terminés	2015-2016	2016-2017
Cycle de l'approvisionnement au paiement	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Autres crébiteurs et paiements	2016-2017	2018-2019	2019-2020
Paye des civils	Terminés	2016-2017	2017-2018
Solde de la Force de réserve et de la Force régulière	2016-2017	2018-2019	2019-2020
Stocks	2016-2017	2018-2019	2019-2020
Équipement	2016-2017	2018-2019	2019-2020
Biens immobiliers	2015-2016	2017-2018	2018-2019
Passifs relatifs à l'assainissement	Terminés	2015-2016	2016-2017



INDEX

Annexe à la <i>Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers</i> du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 2014-2015	34
Autorisations parlementaires (note 3)	14
Avantages sociaux futurs (note 9)	20
Charges payées d'avance (note 12)	22
Chiffres correspondants (note 22)	33
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (note 7)	17
Créditeurs et charges à payer (note 4)	15
Débiteurs (note 10)	22
Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Dépôts et comptes en fiducie (note 5)	16
État consolidé de la situation financière	2
État consolidé de la variation de la dette nette ministérielle	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle	3
Immobilisations corporelles et amortissement cumulé (note 14)	24
Information sectorielle (note 20)	30
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 8)	19
Obligations contractuelles (note 17)	28
Opérations entre apparentés (note 18)	29
Passifs environnementaux (note 15)	26
Passifs éventuels (note 16)	28
Pouvoirs et objectifs (note 1)	6
Prêts et avances (note 11)	22
Redressement des soldes de l'exercice précédent (note 21)	33
Revenus reportés (note 6)	16
Sommaire des principales conventions comptables (note 2)	9
Stocks (note 13)	23
Transfert des paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages (note 19)	30